

D. 2023/469
(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Réorganisation du service aménagement de l'espace public (SAEP)
au sein de la direction de l'espace public (DEP)

P.J. : - 1 tableau récapitulatif des mouvements de poste
- 1 projet de délibération et ses cinq annexes (organigrammes)
- 1 organigramme cible du SAEP

Au sein de la direction de l'espace public (DEP), le service aménagement de l'espace public (SAEP) a pour mission de planifier, étudier, produire et livrer les nouvelles infrastructures nécessaires à la réalisation des services publics, dans le respect des contraintes d'exploitation et d'insertion urbaine. Il mène les études prospectives et les études d'impact relatives aux projets structurants traités à l'échelle de la Ville et de l'agglomération et propose les adaptations associées.

Le SAEP est actuellement composé de 3 sections :

- la section aménagement et voirie ;
- la section études eau et assainissement, qui planifie et étudie les projets d'assainissement, d'eau potable et suit les études stratégiques dans ces domaines, notamment le schéma directeur d'alimentation en eau potable et le schéma directeur d'assainissement ;
- la section travaux eau et assainissement chargée de suivre les travaux d'assainissement et d'eau potable.

Dans le cadre de la réflexion sur la récente réorganisation de la DEP, la fusion de la section études eau et assainissement avec la section travaux eau et assainissement avait été évoquée. Suite à une mobilité interne du chef de la section études eau et assainissement et dans l'objectif d'optimiser le fonctionnement tout en réduisant les frais de maîtrise d'œuvre, il est aujourd'hui envisagé de fusionner ces deux sections pour créer une entité nommée « section aménagement eau et assainissement ».

Cette fusion permettrait :

- la suppression du poste de chef de section études eau et assainissement – catégorie A (ingénieur 2^e grade) et la création d'un poste de dessinateur-projeteur – catégorie B (technicien 2^e grade) au sein de la nouvelle section aménagement eau et assainissement, dans l'objectif d'accroître l'autonomie de la Ville vis-à-vis des bureaux d'études externes dans la réalisation des études de maîtrise d'œuvre sur certaines opérations ;
- le regroupement de quatre chargés d'études et projets stratégiques, d'un chargé d'études et travaux et d'un conducteur d'opérations, auparavant répartis au sein de deux sections, ce qui leur permettra d'assurer le suivi complet d'opérations, depuis le démarrage des études jusqu'à la réception des travaux.

L'effectif du service aménagement de l'espace public, fixé à 17 postes permanents (17 ETP), resterait inchangé.

Il est précisé que ces ajustements génèreraient une économie budgétaire estimée à 1 970 000 francs CFP.

Par ailleurs, en fonction des mobilités susceptibles d'intervenir par la suite, la suppression du poste de conducteur d'opérations (catégorie B – technicien 2^e grade) au sein de la section aménagement eau et assainissement sera proposée dès que possible, ainsi que présentée dans l'organigramme cible en pièce jointe (annexe 6).

Il est par conséquent proposé au conseil municipal de supprimer la section études, eau et assainissement au sein du SAEP, ainsi que le poste de chef de section correspondant, et de transférer ses trois postes de chargés d'études et projets stratégiques au sein d'une nouvelle «section aménagement, eau et assainissement», comprenant un nouveau poste de dessinateur-projeteur, en plus de l'effectif de l'ancienne section travaux, eau et assainissement.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 avril 2023



Le maire,
Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE

TABLEAU RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE POSTE

ACTUEL	MODIFIE
DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC	
SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC	
<p><i>Section études eau et assainissement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chef de section – catégorie A (ingénieur 2^e grade) - 3 chargés d'études et projets stratégiques – catégorie A (ingénieur 2^e grade) <p><i>Section travaux eau et assainissement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chef de section – catégorie A (ingénieur 2^e grade) - 1 chargé d'études et projets stratégiques – catégorie A (ingénieur 2^e grade) - 1 chargé d'études et travaux – catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) - 1 conducteur d'opérations – catégorie B (technicien 2^e grade) 	<p><i>Section aménagement eau et assainissement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chef de section – catégorie A (ingénieur 2^e grade) - 4 chargés d'études et projets stratégiques – catégorie A (ingénieur 2^e grade) - 1 dessinateur-projeteur – catégorie B (technicien 2^e grade) - 1 chargé d'études et travaux – catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) - 1 conducteur d'opérations – catégorie B (technicien 2^e grade)



VILLE DE NOUMEA

ANNEXE 6

SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Service Aménagement de l'Espace Public
1 CHEF DE SERVICE
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

Section Aménagement
et Voirie
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

3 CHARGES D'ETUDES ET
PROJETS STRATEGIQUES
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

2 DESSINATEURS-PROJETEURS
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

2 CONDUCTEURS
D'OPERATIONS
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

Section Aménagement
Eau et Assainissement
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

4 CHARGE D'ETUDES ET
PROJETS STRATEGIQUES
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 CHARGE D'ETUDES
ET TRAVAUX
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

1 DESSINATEUR-PROJETEUR
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

Ingénieur 2° grade (A)10
Ingénieur 1° grade (A)1
Technicien 2° grade (B)5
Total16



VILLE DE NOUMEA

D. 2023/469
(P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 3 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Pascal SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
DATE DE CONVOCAION	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
27.04.2023	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Laurie HUMUNI
27.04.2023	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAI AWE	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Bruno CAPY
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	:	40	M.	Luc BRUN	Mme	Veylma FALAE0
Nombre de votants (12 procurations)	:	52	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/ 469

relative à l'organisation de la direction de l'espace public (DEP)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 MAI 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n°182 du 4 novembre 2021 modifiée prise en application du titre IV de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté du Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n°2022-789 du 6 avril 2022 pris en application de l'article 122 de la délibération n°182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 23 mars 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/36 du 7 avril 2023,

La commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité entendue en séance du 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

La direction de l'espace public est chargée du développement et de l'exploitation d'infrastructures et de services en matières de vie et de confort urbain (mobilité, déplacement, stationnement, voiries, eaux et assainissement, distribution d'énergie et éclairage public, déchets et propreté urbaine, mobilier urbain, espaces verts et aménagements paysagers) afin d'améliorer la qualité des services rendus aux administrés.

Elle est structurée en quatre services et un pôle :

❖ **Un Service Aménagement de l'Espace Public (SAEP)**, qui a pour missions de planifier, étudier, produire et livrer des nouvelles infrastructures nécessaires à la réalisation de services publics (voirie, eau, assainissement, infrastructures), d'élaborer les schémas directeurs pour planifier les investissements, assurer la maîtrise d'œuvre pour les études et suivis de chantiers. Il regroupe deux sections :

- **La Section Aménagement et Voirie**, chargée des études et du suivi des travaux de voirie ;

- **La Section Aménagement Eau et Assainissement**, chargée de mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable de la Ville et de mener les études stratégiques dans ces domaines.

- ❖ **Un Service Exploitation de l'Espace Public (SEEP)**, qui assure l'entretien du patrimoine (chaussées et dépendances, signalisations et mobiliers urbains, éclairage public et feux de signalisation), le respect de la réglementation et la gestion des autorisations diverses sur la voirie et ses dépendances, les interventions de premier niveau, le nettoyage des voiries et dépendances, la propreté de l'espace public en général, et les relations avec les autorités organisatrices de transport et intercommunales. Il regroupe un chargé d'études et projets stratégiques, un référent et six sections.
 - **Un chargé d'études et projets stratégiques**, qui a pour mission d'expertiser le déplacement, la mobilité, la circulation et le stationnement.
 - **Un référent**, chargé de définir la stratégie et planifier la gestion des équipements publics de manière transverse dans un objectif de décloisonnement des missions du service.
 - **La Section Exploitation Voirie**, chargée d'exploiter et améliorer le réseau de voirie communale et ses dépendances directes.
 - **La Section Gestion Voirie et Déplacements**, qui a pour mission de gérer le domaine public en lien avec les pouvoirs de police du maire en matières d'occupation et de circulation ainsi que les déplacements.
 - **La Section Nettoyement de l'Espace Public**, chargée d'assurer la propreté urbaine.
 - **La Section Exploitation et Entretien de l'Espace Public**, qui a pour mission d'entretenir les assainissements non délégués et de réaliser les travaux de petits terrassements et d'aménagements divers de la voirie.
 - **La Section Première Intervention**, chargée d'assurer l'entretien courant de première intervention de la voirie et de ses accessoires.
 - **La Section Surveillance de l'Espace Public**, qui a pour mission d'assurer la rotation du stationnement sur le domaine public, en Centre-Ville et au Quartier Latin, et notamment de verbaliser les usagers qui ne s'acquittent pas de leur droit de stationner.

- ❖ **Un Service Eau Electricité Déchets (SEED)**, qui contrôle les services publics rendus aux usagers via des marchés ou des concessions de services publics (collecte des déchets, services d'eau potable et d'assainissement, distribution d'énergie), assure des activités en régie (exploitation des réseaux d'eaux pluviales, défense incendie, réalisation des travaux eau potable et assainissement relevant de la compétence communale), et élabore les stratégies associées à ces services, dont le plan d'action pour la réduction des déchets et la démarche de raccordement à l'assainissement. Il regroupe deux sections.
 - **La Section Déchets**, a pour mission de définir la stratégie et garantir la qualité du service rendu aux usagers par les opérateurs privés qui assurent la gestion du service public des déchets, et de définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention des déchets.

- **La Section Eau et Assainissement**, définit la stratégie et garantit la qualité du service rendu aux usagers par les opérateurs privés qui assurent la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, accompagne les administrés pour la mise en conformité de leurs raccordements à l'assainissement et définit la stratégie et garantit le bon fonctionnement des infrastructures publiques de collecte des eaux pluviales.

Le service comprend également un chargé d'électricité et projets stratégiques.

- ❖ **Un Service Paysage et Patrimoine Végétal (SPPV)**, qui planifie, étudie, produit et livre les aménagements paysagers, garantit l'exploitation des espaces paysagers du domaine public et des structures municipales, produit le patrimoine végétal grâce à la pépinière municipale, regroupant deux chargés d'études et travaux et deux sections.

- **La Section Gestion du Patrimoine Végétal**, a pour mission d'exploiter les espaces paysagers et produire des services publics associés dans les meilleurs compromis qualité/coût/délais.
- **La Section Aménagement et Production**, a pour mission de produire le patrimoine végétal dans une optique de préservation et de valorisation de la biodiversité et réaliser des aménagements paysagers.
Elle est répartie en deux équipes :
 - L'équipe Aménagement Paysager.
 - L'équipe Production Végétale.

- ❖ **Un Pôle Administratif et Budgétaire (PAB)**, chargé de la gestion administrative et budgétaire, de l'interface interne et externe et du suivi administratif des personnels de l'administration.

ARTICLE 2 /

Conformément aux cinq organigrammes ci-annexés, l'effectif de la direction de l'espace public est fixé à 147 postes permanents, dont 3 mi-temps (soit 145,5 ETP) répartis comme suit :

Par filière :

Filière administrative

- 2 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 8 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Filière technique

- 23 postes de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 13 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 28 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 10 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Filière sécurité

- 3 postes de catégorie B (gradé)
- 2 postes de catégorie C (gardien)

Agents Contractuels de Droit Public

- 1 poste de grille 2 – échelon 4
- 18 postes de grille 2 – échelon 1
- 15 postes de grille 1 – échelon 5
- 24 postes de grille 1 – échelon 1 (dont 3 mi-temps, soit 22,5 ETP)

Pour la Direction

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)

Pour le Pôle Administratif et Budgétaire

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 8 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour le Service Exploitation de l'Espace Public

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)

Pour la Section Exploitation Voirie

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Pour la Section Gestion Voirie et Déplacements

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Pour la Section Nettoyement de l'Espace Public

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Pour la Section Exploitation et Entretien de l'Espace Public

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 7 postes de grille 2 – échelon 1 (ACDP)
- 11 postes de grille 1 – échelon 5 (ACDP)

Pour la Section Première Intervention

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 7 postes de grille 2 – échelon 1 (ACDP)
- 13 postes de grille 1 – échelon 1 (ACDP)

Pour la Section Surveillance de l'Espace Public

- 3 postes de catégorie B (gradé)
- 2 postes de catégorie C (gardien)
- 4 postes de grille 1 – échelon 5 (ACDP)

Pour le Service Aménagement de l'Espace Public

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)

Pour la Section Aménagement et Voirie

- 4 postes de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)

Pour la Section Aménagement Eau et Assainissement

- 5 postes de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)

Pour le Service Paysage et Patrimoine Végétal

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)

Pour la Section Gestion du Patrimoine Végétal

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 1 poste de grille 1 – échelon 1 (ACDP)

Pour la Section Aménagement et Production

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 1 poste de grille 2 – échelon 4
- 4 postes de grille 2 – échelon 1
- 10 postes de grille 1 – échelon 1 (dont 3 mi-temps, soit 8,5 ETP)

Pour le Service Eau Électricité Déchets

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 2^e grade)

Pour la Section Déchets

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

Pour la Section Eau et Assainissement

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 8 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

ARTICLE 3 /

Les agents occupant les fonctions de chef de section adjoint sont assimilés au niveau hiérarchique de chef de bureau ou chef d'équipe pour l'application de l'article 12.1 de la délibération n° 2018/489 du 12 juin 2018 relative à la consolidation et à la révision du régime indemnitaire des agents de la ville de Nouméa.

ARTICLE 4 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n°2022/1343 du 22 décembre 2022 relative à la réorganisation de la direction de l'espace public (DEP) est abrogée.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

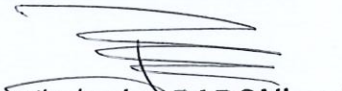
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la république pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **03 MAI 2023**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **09 MAI 2023**

Le secrétaire de séance,


Kimberley BARONI



Le maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	-	1
DF (dont T.P.S.)	-	2
DEP	-	1
DRH	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

11 MAI 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L ESPACE PUBLIC

Date de transmission de l'acte : 10/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 10/05/2023

Numéro de l'acte : 2023-469 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230503-2023-469-DE

Date de décision : 03/05/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

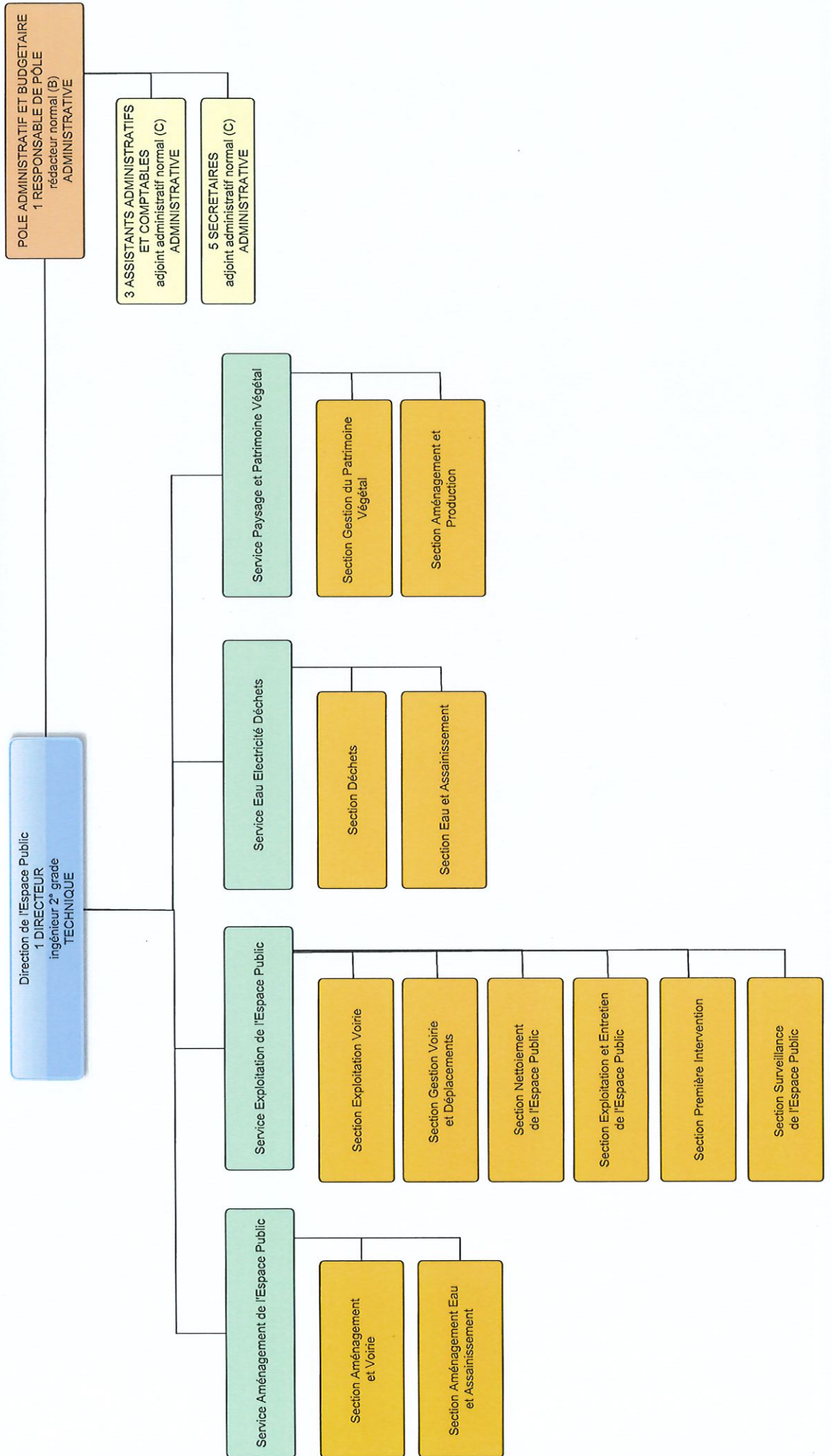
Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.8. Organisation des services



VILLE DE NOUMEA

ANNEXE 1

DEP - PAB + Direction	
Ingénieur 2° grade (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Adjoint administratif (C).....	8
Total.....	10





VILLE DE NOUMEA

Service Exploitation de l'Espace Public
1 CHEF DE SERVICE
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 CHARGE D'ETUDES
ET PROJETS STRATEGIQUES
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 REFERENT
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

Section Exploitation Voirie
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 REFERENT
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

1 CHARGE D'ETUDES
ET TRAVAUX
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

1 COORDINATEUR
PATRIMOINE SECURITE ROUTIERE
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

1 COORDINATEUR
ESPACE PUBLIC
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

2 COORDINATEURS
PATRIMOINE ELECTRICITE
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

1 GESTIONNAIRE
PATRIMOINE ELECTRICITE
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

Section Gestion Voirie
et Déplacements
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

2 INSTRUCTEURS TECHNIQUES
DU DOMAINE PUBLIC
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

1 GESTIONNAIRE
CIRCULATION
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

1 CONTROLEUR
TECHNIQUE
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

Section Nettoyement
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

1 REFERENT
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

2 CONTROLEURS
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

Section Exploitation et Entretien
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 CHEF DE SECTION ADJOINT
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
Conducteurs
grille 2 - échelon 1
ACDP

11 OUVRIERS D'ENTRETIEN
Conducteurs
grille 1 - échelon 5
ACDP

Section Première Intervention
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
grille 2 - échelon 1
ACDP

13 OUVRIERS D'ENTRETIEN
grille 1 - échelon 1
ACDP

Section Surveillance
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
gradé (B)
SECURITE

Section Surveillance
de l'Espace Public
2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
gradé (B)
SECURITE

4 AGENTS DE SURVEILLANCE
DE LA VOIE PUBLIQUE
grille 1 - échelon 5
ACDP

2 AGENTS DE SURVEILLANCE DU
STATIONNEMENT REGLEMENTE
gardien (C)
SECURITE

Ingenieur 2° grade (A)	5
Ingenieur 1° grade (A)	6
Gradé (B)	3
Technicien 2° grade (B)	7
Technicien 1° grade (B)	2
Gardien (C)	14
Grille 2 - échelon 1	15
Grille 1 - échelon 5	13
Total	72



VILLE DE NOUMEA

ANNEXE 3

SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Service Aménagement de l'Espace Public
1 CHEF DE SERVICE
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

Section Aménagement
et Voirie
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

3 CHARGES D'ETUDES ET
PROJETS STRATEGIQUES
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

2 DESSINATEURS-PROJETEURS
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

2 CONDUCTEURS
D'OPERATIONS
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

Section Aménagement
Eau et Assainissement
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

4 CHARGE D'ETUDES ET
PROJETS STRATEGIQUES
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 CHARGE D'ETUDES
ET TRAVAUX
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

1 CONDUCTEUR
D'OPERATIONS
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

1 DESSINATEUR-PROJETEUR
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

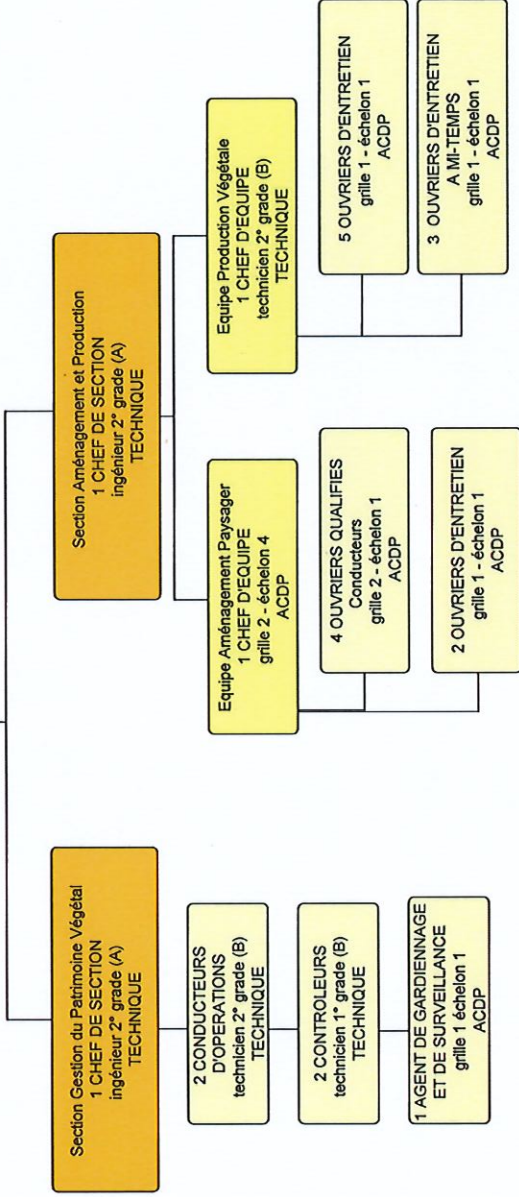
Ingénieur 2° grade (A).....	10
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Technicien 2° grade (B).....	6
Total.....	17



SERVICE PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL

Service Paysage et Patrimoine Végétal
1 CHEF DE SERVICE
Ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

2 CHARGES D'ETUDES
ET TRAVAUX
Ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE



Ingénieur 2° grade (A)3
Ingénieur 1° grade (A)2
Technicien 2° grade (B)3
Technicien 1° grade (B)2
Grille 2-échelon 41
Grille 2-échelon 14
Grille 1-échelon 19.5
dont 3 mi temps	
Total24.5
dont 3 mi temps	



VILLE DE NOUMEA

SERVICE EAU ELECTRICITE DECHETS

Ingénieur 2° grade (A).....	4
Ingénieur 1° grade (A).....	4
Technicien 2° grade (B).....	12
Technicien 1° grade (B).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Total.....	22

